



Comité Central d'Entreprise SERVAIR SA Du 24 Novembre 2011

Information sur la marche générale de l'entreprise

Le Responsable financier a tenu un discours pessimiste (comme à son habitude), l'essentiel de l'intervention concernait les problèmes de la maison-mère auxquels elle doit faire face actuellement ;

« Manque de liquidité, fin de l'exercice en perte, action au plus bas.... »

Le nouveau PGD AIR France Mr DE JUNIAC devrait présenter un plan d'adaptation (presse écrite le 28/11/2011) et demande de productivité pour air France après le mois de Mai 2012.

Sur SERVAIR

Deux Informations

- 1) SERVAIR a estimé les coûts des mouvements sociaux des mécanos AIR FRANCE à 500.000€ et **a été indemnisée à cette hauteur.**
- 2) la seconde, après la mise en place de NEO, l'effet base province représenterait un manque à gagner **de 15M€** sur les filiales OAT, Base Handling , Lyon Air Traiteur.

Le responsable financier nous décrit aussi « *une baisse constante d'activité* ».

Commentaires:

Pour la CFDT s'il est vrai que les stratégies de la maison mère ont un impact direct sur les courts et moyens courriers, on ne peut pas continuellement demander aux salariés SERVAIR de se serrer la ceinture alors que même si la dégradation des résultats d'air France n'a pas empêché nos collègues d'avoir des avancements, des promotions, être payés sur 15 mois et de bénéficier d'un intéressement et de rémunérer « grassement » le départ de l'ancien Directeur général et de générer une nomination de DG à PDG du nouveau Dirigeant d'air France.

En ce qui concerne notre activité AIR France KLM qui a vu ses ventes progresser de 2,1%, la progression des passagers est constante SERVAIR **est une filiale bénéficiaire.**



Information et consultation sur le projet de transmission universelle du patrimoine de CAP vers CPA

Des résultats structurels déficitaires depuis 3 ans ont amené la direction à envisager un projet de rapprochement de CAP vers CPA, cela se traduira au début de l'année 2012 par une Transmission Universelle de Patrimoine, la dissolution de CAP et la transmission de son patrimoine (personnels, portefeuilles clients, locaux etc...) à CPA.

Commentaires:

Pour la CFDT, après SERVANTAGE, CAP et après !!!

Les grandes Orientations des nombreux dirigeants de SERVAIR d'hier sur la multiplication des filiales n'étaient elles pas opérantes et bien fondées !!!, sur la plate-forme de Roissy ont trouvé leur limite.

Faut il rappeler encore une fois que La CFDT s'était à l'époque opposée à ces projets ; parce la Direction cachait des projet Anti sociaux sous prétexte D'entreprises à taille humaine , elle visait une diminution des instances et de leurs moyens pour cliver et défavoriser les salariés.

La CFDT n'a pas pris part à la consultation qui concernait deux filiales, les représentants ont été élus pour les établissements de SERVAIR 1, SERVAIR 2, SERVAIR RUN et SERVAIR **Siège ou alors la direction nous parle de servair sa et des 21 filiales au sens du conseil d'administration et la CFDT serait favorable**

Votants 8

POUR : 4 (UNSA-CGC)

CONTRE : 3 (CGT)

NPPV* : 1 CFDT

* (refus de participer)

SERVAIR réunion

SERVAIR Réunion a perdu L'appel d'offres sur le Duty Free

La suite, SERVAIR SA a créé une nouvelle société en partenariat avec AELIA, société appartenant au groupe LAGARDERE SERVICES. Cette association suivant la direction a permis de répondre et de « remporter l'appel d'offre sur les boutiques DUTY-FREE-SHOP » dont elle avait jusqu'alors la gérance, elle sera détenue à **50,2%** SERVAIR et **49,8 AELIA**.

Les 13 salariés de l'ancienne formule garderont leurs statut SERVAIR REUNION jusqu'au 1er décembre 2011 date effective de la mise en place de cette nouvelle entité SVLS (SERVAIR-LAGARDAIR SERVICES), les instances locales auront des informations plus précises.

SERVAIR a perdu l'appel d'offre sur « le bar snack » au profit de notre « partenaire **et / ou concurrent** » **NEWREST ?**

Commentaires :

La CFDT n'a pas manqué de s'interroger sur le partenariat entre SERVAIR et NEWREST. Y aurait-il un **pacte de « non** a ç é à p



Information sur les résultats provisoires du régime de couverture de « frais de soins de santé » des salariés non cadres pour 2011

Le contrat MERCER arrive à échéance le 31 décembre 2012.

Concernant NOVALIS TAITBOUT le gestionnaire en place pour le compte de MERCER à SERVAIR, a présenté à la commission les comptes de santé arrêtés au 31/12/2010 et au 30/06/2011.

« Après échange et réflexion, les membres de la commission (UNSA CFE-CGC) Mutuelle se sont prononcés pour le scénario intégrant les mêmes prestations que 2011 ».

Les augmentations de cotisations sont donc les suivantes :

Régime Base +3,5% - Régime Amélioré +6% - Régime Rolls +14% - Régime Premium +18% - Retraités : +20%

Commentaires :

Se soigner deviendrait-il un luxe ? C'est la conviction de la CFDT. Et pour cause. Selon l'UFC-Que Choisir, le coût des complémentaires santés a progressé **deux fois plus vite que les revenus des Français depuis cinq ans !!!!!**

A SERVAIR certaines augmentations des régimes ROLLS et PREMIUN sont

supérieur aux augmentations des salaires pour 2011.

Que l'augmentation de la part de cotisation soit de 0€ pour un isolé en régime de Base ou de 30,87€ pour un couple 2 enfants et plus,

l'augmentation de la part cotisation de SERVAIR reste la même

1,33€ !!!

Inacceptable pour la CFDT

Le désengagement continu du gouvernement, de la Sécurité Sociale sur les frais de santé ne fait qu'accroître les différences et crée une médecine à deux vitesses.

Pour la CFDT il faudra lors des prochaines négociations rationaliser le nombre de régimes.

La CFDT prend d'ors et déjà position pour une prise en charge des cotisations de SERVAIR à hauteur de 50% comme c'est le cas aujourd'hui pour les cadres.

La CFDT rappelle les obligations de la Direction en matière d'Égalité de Traitement, Objectivité, Pertinence, Non Discriminations entre catégories Professionnelles la CFDT l'a déjà Développé lors des dernières NAO 2011.

Plus d'info sur :  www.cfdtservair.fr